

PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2023

████████████████████
████████████████████

Numéro de dossier : 2305005-044

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 3 mai 2023 visant à obtenir copie des documents suivants :

1. Avis de catégorisation du site patrimonial de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac, l'Abbaye, la rotonde ainsi que le Calvaire d'Oka, envoyé à la Municipalité d'Oka (environ avril 2023), incluant tous documents annexés ou joints;
2. Avis de nomination du site patrimonial de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac, l'Abbaye, la rotonde ainsi que le Calvaire d'Oka, envoyé à la Municipalité d'Oka (2022), incluant tous documents annexés ou joints;
3. Tout autre avis, communication ou échange avec la municipalité au sujet du classement 2020-07-09 (Prise d'effet : 2019-08-09) de ces sites et bâtiments.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après *Loi sur l'accès*, certains documents ou certaines parties de documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la *Loi sur l'accès*. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

...2

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès de la municipalité d'Oka aux coordonnées suivantes :

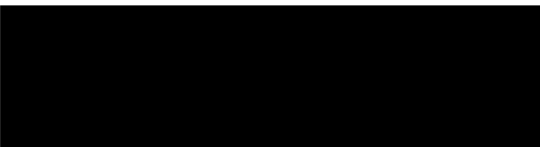
Madame Samira Chabouni
Directrice générale et Greffière-trésorière
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-8333 #226
Télécopier : 450 479-1886
schabouni@municipalite.oka.qc.ca

- L'article 53 qui précise que les renseignements personnels sont confidentiels.
- L'article 54 qui précise que dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier.
- L'article 59 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Isabelle Gosselin

p. j.